



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le

30 JUL. 2018



RESERVE -

N° enregistrement :

Original (pour exécution) : *Polit. Territo*

Copies (pour information) : *D.G. Présid.*

Monsieur Christian TEYSSEDE

Président
RODEZ AGGLOMERATION
1 place Adrien ROZIER
CS 53531
12035 RODEZ CEDEX 9

NOS RÉF. : 20180703BR_CDPCAETRODEZ/A18-18783 / D18-05602

AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY

CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr

Tél. : +33 (0)5 61 39 65 61

OBJET : Plan Climat Air Energie Territorial - Avis de la Région Occitanie

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 30 mai 2018, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les SRCAE qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant à la fois sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétiques. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation énergétique par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constituera le volet « énergie » du futur SRADDET auquel vous serez amené à faire référence dans le cadre de votre démarche.

Rodez Agglomération est la première collectivité de la Région à avoir élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte. Ainsi, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli depuis plus de deux ans, à saluer le niveau d'engagement de votre collectivité et la mise en place d'une gouvernance partenariale pour la définition des orientations de ce document.

Dans le cadre de votre PCAET, de nombreuses actions d'efficacité énergétique sont envisagées dans le bâtiment, tant auprès des ménages que dans le secteur tertiaire, notamment dans les commerces, et sur votre propre patrimoine bâti. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la stratégie régionale Région à Energie Positive



HÔTEL DE RÉGION

dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressources.

Des actions pour une mobilité sobre en carbone sont envisagées pour renforcer l'usage des transports collectifs, favoriser le covoiturage, agir sur le transport de marchandises (notamment par le développement de la charte objectif CO₂) et développer une mobilité décarbonnée sur votre territoire et au sein de votre collectivité. Ces actions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050.

Il ressort également de vos travaux, la volonté de réduire les consommations énergétiques de votre territoire par des mesures de sensibilisation visant différents acteurs : les ménages, les industriels, les commerçants et artisans, les agriculteurs, les aménageurs, le public scolaire et vos propres agents. Ces actions de sensibilisation vont au-delà de la question énergétique puisqu'elles sont également envisagées pour la préservation de la qualité de l'air, la gestion de la ressource en eau et la promotion d'une alimentation durable.

Bien que je regrette le manque de lisibilité en termes de chiffrage global de la baisse des consommations, votre programme d'actions contribue aux objectifs régionaux d'économie d'énergie.

Par ailleurs, je me réjouis des efforts en matière de gestion des déchets dont les résultats sont déjà visibles puisque la production de déchets par habitant sur votre territoire est inférieure à la moyenne régionale.

Concernant le développement des énergies renouvelables, les objectifs inscrits dans votre Plan Climat sont engageants. La Région porte des objectifs ambitieux en termes de développement de l'ensemble des filières renouvelables avec une multiplication par trois des productions régionales d'ici 2050. Certaines filières telles que la méthanisation agricole, la filière bois, la géothermie et le solaire sur le bâti sont bien identifiées dans le cadre de vos travaux. Vos objectifs restent cependant limités notamment au regard de votre programme d'actions en matière de promotion des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables doit s'inscrire notamment dans une logique de développement local, impliquant collectivité et citoyens. Les projets d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens, associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux, sont une réponse adaptée pour optimiser les retombées économiques locales et faciliter l'appropriation des projets. Aussi je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les appels à projets 2018 et de manière générale sur nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables.

Premier Plan Climat de la région Occitanie répondant aux exigences de la Loi TECV, ce document structuré, témoigne de votre ambition avec une soixantaine d'actions envisagées. La mise en place d'une gouvernance partenariale impliquant une centaine d'acteurs du territoire ainsi que la prise en compte des retours suite à la consultation publique et l'implication de vos équipes, apportent l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA